

PERSONNELS DE L'ÉDUCATION DEBOUT !

POUR GAGNER SUR NOS REVENDICATIONS, C'EST MAINTENANT !

Recours au 49.3 : un coup de force inacceptable !

Mardi 10 mai, le gouvernement a décidé de passer en force sur la Loi Travail, en dégainant la **procédure totalement antidémocratique de l'article 49.3 de la Constitution**. Alors que le refus de la Loi Travail et du 49.3 est hégémonique dans la population (plus de 70% d'après les sondages), la motion de censure nécessaire à bloquer la loi s'est révélée être du cinéma, les « frondeurs » s'étant dégonflés. Ce n'est donc pas à l'Assemblée que nous obtiendrons le retrait, mais bien par la grève !

Nous sommes majoritaires : montrons-le par la grève et dans la rue !

Beaucoup se demandent : peut-on encore gagner ? Oui, c'est possible, c'est même le meilleur moment ! Le gouvernement, minoritaire et discrédité, est à l'agonie. Le mouvement contre la loi Travail dure depuis deux mois sans discontinuer. Et, fait nouveau, plusieurs secteurs importants appellent d'ores et déjà à la grève reconductible :

- Les fédérations FO et CGT des **routiers** appellent à la grève reconductible à partir du 16 mai.
- La CGT Chimie appelle à la grève les 17 et 19 mai, puis à arrêter les **raffineries** dès le 20 mai.
- Chez les **cheminots**, Sud Rail appelle à la grève reconductible à partir du 18 mai, de même que des AG de gare (Austerlitz). La CGT Cheminots appelle à faire grève tous les mercredis et jeudis.
- Enfin, **dans l'Éducation aussi** les appels à la grève reconductible se multiplient : Sud Éducation y appelle à partir du 17 mai ; des sections départementales d'autres syndicats aussi, comme l'intersyndicale du 94 ou la CGT Educ'action 92.

Mais au fait, c'est quoi la Loi Travail ?

- **Une foule de régressions particulières** : hausse du temps de travail, facilitation des licenciements économiques, baisse de la majoration des heures supplémentaires de 25 à 10 %...
- **L'inversion de la hiérarchie des normes** permettant un dumping social sans fin. Si la loi s'appliquait, les accords d'entreprise pourraient être moins favorables que les accords de branche. Tout se déciderait au niveau de l'entreprise, là où le rapport de force syndical est le moins favorable, avec un chantage à l'emploi permanent.
- **Le Compte Personnel d'Activité (CPA)** : de loin, cela ressemble à la revendication d'un statut du salarié (attacher les droits à un compte individuel numérisé pour les garder, même si l'on perd son emploi). Mais de l'aveu même de ses promoteurs, c'est surtout la reconnaissance et la contrepartie de la précarité généralisée.

Est-ce que cela concerne les fonctionnaires ?

Bien sûr ! Il n'y a qu'à écouter les **déclarations de Macron sur le « caractère obsolète du statut de fonctionnaire »**. D'ailleurs, toute l'expérience le prouve : le Medef s'en prend toujours aux salariés du privé d'abord, et dénonce ensuite les « privilèges » des fonctionnaires. Cela donne par exemple les multiples réformes des retraites...

Et de fait, dès aujourd'hui la déréglementation du statut de la Fonction Publique commence :

- La loi Déontologie acte la perte de la garantie d'emploi pour les fonctionnaires de l'État.
- L'avancement se fera à l'ancienneté pour tou-te-s dès 2017, en application du protocole PPCR.

Et nos revendications spécifiques de personnels de l'Éducation ?

Depuis plusieurs années, les personnels de l'Éducation se sont souvent battus seuls : contre les réformes du collège, des rythmes scolaires, de l'Éducation Prioritaire, contre les moyens horaires en baisse et les effectifs en hausse. Pour une fois, nous avons l'occasion d'y aller tous ensemble et d'être bien plus forts !

Le gouvernement est aux abois : il lâche du lest sur les revendications sectorielles, car il a peur que tout le monde ne se mobilise en même temps. Le dégel du point d'indice, la hausse de l'indemnité des enseignant-e-s du premier degré, l'accord sur le régime des intermittents (pas encore validé par l'Unedic et le Medef) ne tombent pas maintenant par hasard.

Alors, c'est bien le moment de mettre le paquet :

- pour l'abrogation de la réforme du collège, des rythmes scolaires, de la réforme Chatel ;
- pour arrêter la dégradation de nos conditions de travail et des conditions d'étude des élèves ;
- contre le nouveau brevet, le nouveau socle commun, les nouveaux programmes...

La grève du lycée Jean Rostand à Villepinte est à cet égard exemplaire. Contre la suppression de 6 postes d'agents CUI par la Région, le lycée est parti **en grève reconductible** pendant 10 jours, réclamant le maintien de tous les postes et la titularisation des personnels précaires. La Région, dirigée par Valérie Pécresse, a été obligée de commencer à céder le maintien d'au moins 2 postes.

Tout cela montre bien qu'en s'y mettant tous ensemble, en durcissant le ton, en reconduisant la grève, il est possible de l'emporter sur nos revendications !

**Tous ensemble, par la grève reconductible, on peut gagner !
Tous en grève le 17 mai, et après on reconduit jusqu'au retrait !**

Pour construire ensemble la grève reconductible :

→ En manifestation, défilons dans le cortège Personnels de l'Éducation debout !

→ Participons aux Assemblées Générales des personnels de l'Éducation :

**MARDI 17 et JEUDI 19 MAI à 18h
à la BOURSE DU TRAVAIL de Paris
(3, rue du Château d'Eau, M° République)**

**PERSONNELS DE L'ÉDUCATION DEBOUT !
NOUS AUSSI ON BLOQUE TOUT !**

Contacts :

Facebook : « Personnels de l'Éducation Debout : nous aussi on bloque tout »

Site internet : <http://personnelsdeleducationdebout.jimdo.com/>

Mail : personnels-de-l-education-debout@lists.riseup.net